



SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 4 DÉCEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Chrysostome, tenue au Centre culturel Dr Marc Héту situé au 624, rue Notre-Dame, le 4 décembre 2023 à 19 h 30.

1_PRÉSENCES

Mario Henderson, district #1	Suzan Demers, district #6
Richard Beaudin, district #4	
Martin Lafond, district #5	

ABSENCES

Marc Roy, district #2	Absence motivée
Jean-Luc Payant, district #3	Absence motivée

La présente séance est présidée par Monsieur Steve Laberge, maire et Madame Linda Hébert, directrice générale adjointe et trésorière agit à titre de secrétaire et Madame Claudine Beaudin, adjointe à la direction générale et mairie.

2023-12-267

2_OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2023

ATTENDU QUE toute la documentation utile à la prise de décisions a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Richard Beaudin
APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond
Et **RÉSOLU**

D'OUVRIR la séance régulière à 19 h 38 le quorum étant respecté.

Adoptée à l'unanimité

2023-12-268

3_ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Richard Beaudin
APPUYÉ par le conseiller Suzan Demers
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

4_ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2023-12-269

4.1_APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 NOVEMBRE 2023

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 6 novembre 2023;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Martin Lafond
APPUYÉ par le conseiller Suzan Demers
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

5_MOT DU MAIRE

Monsieur Steve Laberge désire féliciter les organisateurs du Marché de Noël d'autrefois qui avait lieu ce dimanche. Ce fut un bel événement, très bien organisé et il y a eu une bonne participation.

Le samedi 9 décembre se tiendra la guignolée, organisée par le comité des loisirs de Saint-Chrysostome et des bénévoles. Nous comptons sur la générosité de tous, afin d'offrir un temps des fêtes pour les gens de notre municipalité dans le besoin.

Nous adopterons le 12 décembre prochain le budget en prévision de l'année 2024.

En terminant, il souhaite à tous les citoyennes et citoyens un joyeux Noël, une bonne fin d'année et au plaisir de se revoir en 2024.

6_MINUTES DU CONSEILLER

7_PÉRIODE DE QUESTIONS

8_DÉPÔT DES DOCUMENTS

8.1_CORRESPONDANCE

Les membres du conseil ont reçu une copie de la correspondance du mois. Cette liste est déposée aux archives municipales sous la cote 102-101.

8.2_ DÉPÔT – STATISTIQUES ET INTERVENTIONS PROVENANT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

La directrice générale adjointe et trésorière Linda Hébert dépose la liste des interventions incendie et premiers répondants préparés par le directeur incendie Paul Dagenais pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2023.

8.3_DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS ÉMIS PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL

La directrice générale adjointe et trésorière Linda Hébert dépose la liste des permis et certificats émis par l'inspecteur municipal Dominique Liaud pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2023.

8.4_RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL & SUPERVISEUR DES TRAVAUX PUBLICS

La directrice générale adjointe et trésorière Linda Hébert dépose le rapport de Dominique Liaud, inspecteur municipal et superviseur des travaux publics pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2023.

8.5_DÉPÔT – RAPPORT MENSUEL EN EAU POTABLE ET EAUX USÉES

Le point est reporté à une séance ultérieure.

8.6_DÉCLARATION DES DONS ET AUTRES AVANTAGES

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q. c. E-15.1.0.1), le directeur général et greffier-trésorier dépose l'extrait du registre des déclarations de réception de dons, marques d'hospitalité ou autres avantages reçus par un membre du conseil municipal en 2023.

**REGISTRE DE DÉCLARATION DES DONS, MARQUE D'HOSPITALITÉ
OU AUTRES DONS REÇUS
RÈGLEMENT NO. 228-2022
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES DE LA MUNICIPALITÉ**

2023				
Date de la déclaration	Donateur	Remis à	Description	Commentaires
Aucune déclaration reçue en 2023				

La directrice générale adjointe et trésorière Linda Hébert mentionne n'avoir reçu aucune déclaration à déposer par les membres du Conseil municipal relativement à un don, d'hospitalité ou un autre avantage au cours de l'année 2023.

2023-12-270

8.7_NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET DÉSIGNATION DU SUBSTITUT DU MAIRE AU CONSEIL DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT – ANNÉE 2024

ATTENDU l'article 116 du Code municipal du Québec qui stipule que « Le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés. »;

Année 2024	Nom des membres du conseil comme maire suppléant
Janvier, février	Mario Henderson
Mars, avril	Marc Roy
Mai, juin	Jean-Luc Payant
Juillet, août	Richard Beaudin
Septembre, octobre	Martin Lafond
Novembre, décembre	Suzan Demers

ATTENDU les dispositions de l'article 210.24, 4e alinéa de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, L.R.Q., qui stipulent qu' « En cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de

la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres. »;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson
APPUYÉ par le conseiller Richard Beaudin
Et **RÉSOLU**

QUE les conseillers, tel que décrit dans le tableau ici haut, soient nommés pour agir à titre de maire suppléant pour la municipalité ainsi que substitut pour siéger au conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent, en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir du maire ou de vacances à ce poste, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité

8.8_DÉPÔT – LISTE DES COMITÉS ET CONSEILS D'ADMINISTRATION

La directrice générale adjointe et trésorière Linda Hébert dépose la liste des membres du conseil siégeant sur les comités municipaux, préparés par le maire Steve Laberge.

9_AVIS DE MOTION

10_RÈGLEMENTS

2023-12-271

10.1_ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 254-2023 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par Monsieur le conseiller Richard Beaudin lors de la séance régulière du 6 novembre 2023 et qu'un projet de règlement a également été déposé;

CONSIDÉRANT le règlement no. 249-2023 tel que présenté;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Richard Beaudin
APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le règlement no. 254-2023 sur la régie interne des séances du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

11_ADMINISTRATION

2023-12-272

11.1_APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES DU MOIS

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Suzan Demers
APPUYÉ par le conseiller Richard Beaudin
Et **RÉSOLU**

D'APPROUVER la liste des dépenses du mois selon la liste déposée à la séance régulière du 4 décembre 2023 comme suit :

Liste des comptes à payer au 4 décembre 2023 : **224 563.70 \$**

Liste des paiements émis du 7 novembre au 3 décembre 2023 : **29 847.75 \$**

Liste des salaires payés pendant cette période : **36 024.11 \$**

Les présentes listes sont déposées aux archives sous la cote 207-120.

Je soussigné Linda Hébert, directrice générale et trésorière, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a les fonds nécessaires à l'ensemble du budget pour effectuer le paiement des comptes du mois.

Adoptée à l'unanimité

2023-12-273 11.2_ADOPTION DU BUDGET 2023 RÉVISÉ – OFFICE D'HABITATION DU HAUT-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT le budget révisé 2023 de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent tel que déposé;

CONSIDÉRANT le déficit d'exploitation révisé au montant de **3 011.00 \$**;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson
APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond
Et **RÉSOLU**

D'ACCEPTER le déficit d'exploitant du budget révisé 2023, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2023-12-274 11.3_FERMETURE HÔTEL DE VILLE – PÉRIODE DES FÊTES

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson
APPUYÉ par le conseiller Richard Beaudin
Et **RÉSOLU**

D'AUTORISER la fermeture de l'Hôtel de Ville pour la période des fêtes s'échelonnant entre le 22 décembre 2023 au 3 janvier 2024. Les heures d'ouverture normales reprendront le 4 janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité

2023-12-275 11.4_HORAIRE D'OUVERTURE – HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT le nouvel horaire d'ouverture de l'Hôtel de Ville tel que présenté;

Lundi au jeudi : 8 h à 16 h 30
Vendredi : fermé au public
Samedi et dimanche : fermé

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson
APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond
Et **RÉSOLU**

QUE le conseil municipal accepte le nouvel horaire d'ouverture de l'hôtel de ville et sera effectif à compter de janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité

2023-12-276 11.5_AMENDEMENT RÉSOLUTION 2023-06-165 - TRAVAUX DE DÉCOHÉSIONNEMENT ET POSE D'ENROBÉS DANS LES RANGS DU MOULIN ET RUISSEAU NORTON NORD

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, dans sa résolution numéro 2023-06-165, a octroyé un contrat pour des travaux de décohesionnement et pose d'enrobés pour les rangs du Moulin et Ruisseau Norton Nord à **Ali Excavation inc**;

CONSIDÉRANT QUE dans cette résolution, on pouvait lire au dernier paragraphe;

- **QUE** cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt no. 231-2022 pour un montant de 400 000 \$ et une partie du surplus libre de 350 000 \$. »

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson

APPUYÉ par le conseiller Suzan Demers

Et **RÉSOLU**

D'amender le dernier paragraphe par le suivant :

- **QUE** cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt no. 231-2022 pour un montant de 400 000 \$ et la différence par le surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité

2023-12-277

11.6_DÉCOMPTE PROGRESSIF #02 – RÉFECTION DE CHAUSSÉE DES RANGS DU MOULIN ET RUISSEAU NORTON NORD – AO202326

ATTENDU QUE les travaux de réfection des rangs du Moulin et Ruisseau Norton Nord ont été effectués en date du 25 septembre 2023 par **Ali Excavation inc.**;

ATTENDU QUE ces travaux avaient été décrétés par résolution de conseil numéro 2023-06-165, le 5 juin 2023;

ATTENDU QUE Carl Burns, ing et directeur de projets de la firme Shellex Groupe-conseil a procédé à l'analyse du décompte progressif #02 fourni par **Ali Excavation inc.** et recommande le paiement des travaux;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson

APPUYÉ par le conseiller Suzan Demers

Et **RÉSOLU**

QUE ce conseil, sur recommandation Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier, autorise le paiement du décompte progressif #02 à l'entrepreneur **Ali Excavation inc.** au montant de **43 035.61 \$** incluant les taxes et la libération d'une retenue contractuelle de 5 %;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires pour le paiement de cette dépense à même les activités d'investissement tel que décrit dans la résolution numéro 2023-12-276, le 4 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-12-278

11.7_DÉCOMPTE PROGRESSIF FINAL #03 – TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE RANGS SAINT-JOSEPH ET SAINT-JEAN-BAPTISTE – CORRECTIONS DE DÉFICIENCES ET LIBÉRATION DE LA RETENUE FINALE – AO202218

ATTENDU QUE les travaux de réfection des rangs Saint-Joseph et Saint-Jean-Baptiste ont été exécutés en date du 22 juillet 2022 par **Ali Excavation inc.**;

ATTENDU QUE ces travaux avaient été décrétés par résolution de conseil numéro 2022-05-115, le 2 mai 2022;

ATTENDU QUE tous les travaux ont été réalisés et que la liste des déficiences a été complétée en date du 16 novembre 2023;

ATTENDU QUE Guillaume Pigeon, ing. et directeur de projets de la firme Shellex Groupe-conseil a procédé à l'analyse du décompte définitif pour la libération de la retenue pour les travaux effectués par **Ali Excavation inc.** et recommande la libération de la retenue finale;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson

APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond

Et **RÉSOLU**

QUE ce conseil sur recommandation Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier, autorise le paiement du décompte progressif final #03 à l'entrepreneur **Ali Excavation inc.** au montant de **48 665.92 \$** incluant les taxes;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires pour le paiement de cette dépense à même les activités d'investissement tel que décrit dans la résolution 2022-05-114.

Adoptée à l'unanimité

2023-12-279 11.8_ACQUISITION THERMOPOMPE – CENTRE CULTUREL DR MARC HÉTU (3^e ET 4^e ÉTAGE)

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à l'achat de thermopompe afin de climatiser le 3^e et 4^e étage du Centre culturel Dr Marc Héту;

ATTENDU QUE nous avons reçu une soumission de **G.S. Pépin inc.** au **18 100.00 \$**, avant taxes;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Richard Beaudin

APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond

Et **RÉSOLU**

DE retenir la soumission de **G.S. Pépin inc.** telle que déposée.

QU'UNE partie de cette somme sera financée par le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) en totalité.

Adoptée à l'unanimité

2023-12-280 11.9_DÉPÔT ET ADOPTION – PLAN DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 2023 - 2033

CONSIDÉRANT QU'UN mandat a été donné à M. Louis Lacroix afin préparer le premier ***Plan directeur de développement économique 2023 – 2033*** de la Municipalité de Saint-Chrysostome;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite stimuler davantage son développement économique afin de devenir une municipalité de premier plan dans la MRC du Haut-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE ce plan directeur se veut le reflet de nos ambitions collectives pour Saint-Chrysostome;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du plan, tel que présenté;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson
APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond
Et **RÉSOLU**

D'ACCEPTER le dépôt du premier *Plan directeur de développement économique 2022 – 2033* de la Municipalité de Saint-Chrysostome.

Adoptée à l'unanimité

2023-12-281 11.10_LOCATION CONTRAT - PHOTOCOPIEUR

CONSIDÉRANT le besoin d'acquérir un nouveau photocopieur pour le bureau administratif;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu les soumissions suivantes :

	Noir	Couleur			
Moyenne copies /mois	3489	2444	Total / mois copie	Total / mois location	Total / mois
COPICOM	24.42 \$	109.98 \$	134.40 \$	139.00 \$	273.40 \$
XMA-XEROX	27.21 \$	149.57 \$	176.79 \$	126.59 \$	303.38 \$
SERVICOFAX	31.40 \$	183.30 \$	214.70 \$	136.85 \$	351.55 \$

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson
APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond
Et **RÉSOLU**

D'ACCORDER le contrat de location de 60 mois pour un photocopieur au plus bas soumissionnaire, soit **Copi Com** au coût de **273.40 \$**, avant taxes.

QUE la directrice générale adjointe et trésorière Linda Hébert soit autorisée à signer au nom de la municipalité le contrat de location.

QUE cette dépense sera financée à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

12_RESSOURCES HUMAINES

2023-12-282 12.1_DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ NO. 130-006

CONSIDÉRANT la lettre de démission daté du 26 octobre 2023 de l'employé numéro 130-006;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson
APPUYÉ par le conseiller Richard Beaudin
Et **RÉSOLU**

QUE le conseil municipal prend acte de la démission de l'employé numéro 130-006 de son poste de directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Chrysostome, et ce, en date du 15 décembre 2023. Nous le remercions pour son travail accompli et lui souhaite du succès dans ses futurs projets.

Adoptée à l'unanimité

2023-12-283

12.2_POLITIQUE ADMINISTRATIVE DES EMPLOYÉS – PAIEMENT HEURES ACCUMULÉES

ATTENDU la politique administrative des employés adoptée le 25 novembre 2019;

ATTENDU qu'à l'article 8 de ladite politique il est stipulé « sauf entente avec son supérieur, toutes les heures accumulées doivent être prises au plus tard le 31 décembre de chaque année; »

ATTENDU la banque de temps des employés municipaux;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Richard Beaudin

APPUYÉ par le conseiller Mario Henderson

Et **RÉSOLU**

DE payer les heures accumulées des employés municipaux en date du 31 décembre 2023. Que cette dépense sera financée à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

13_HYGIÈNE DU MILIEU

2023-12-284

13.1_AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME PRIMEAU 2023 – VOLET 2

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome a pris connaissance du guide relatif au programme **PRIMEAU 2023**, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson

APPUYÉ par le conseiller Suzan Demers

Et **RÉSOLU**

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme **PRIMEAU 2023** et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme **PRIMEAU 2023**;

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme **PRIMEAU 2023** associés à son projet et tout dépassement de coûts;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme **PRIMEAU 2023**.

Adoptée à l'unanimité

14_SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-12-285

14.1_SOUSSIONS – SURFACES DE PLANCHER CASERNE INCENDIE

CONSIDÉRANT que les surfaces de plancher dans l'entrée, la salle de réunion et le bureau du directeur incendie de la caserne incendie nécessite un changement;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes :

Soumissionnaire	Prix (avant taxes)
Multisurfaces	4 640.00 \$
M Leduc Entrepreneur Peintre inc.	6 120.00 \$

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson

APPUYÉ par le conseiller Suzan Demers

Et **RÉSOLU**

D'ACCEPTER la soumission de la compagnie **Multisurfaces** au montant de **4 640.00 \$** avant taxes.

QUE le montant sera financé en totalité par le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

Adoptée à l'unanimité

2023-12-286

14.2_SOUSSION – PEINTURE CASERNE INCENDIE

CONSIDÉRANT le besoin de repeindre l'entrée, la salle de réunion et le bureau du directeur incendie de la caserne incendie;

CONSIDÉRANT la soumission de **M. Leduc Entrepreneur Peintre inc.** au montant de **2 820.00 \$** avant taxes;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson

APPUYÉ par le conseiller Suzan Demers

Et **RÉSOLU**

D'ACCEPTER la soumission de la compagnie **M. Leduc Entrepreneur Peintre inc.** au montant de **2 820.00 \$**, avant taxes.

QUE le montant sera financé en totalité par le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

Adoptée à l'unanimité

15_ URBANISME ET INSPECTION

2023-12-287 15.1_ RÉNOVATION TOITURE – 593, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée le 15 novembre dernier, pour la réparation en urgence de la toiture et remplacement du bardeau d'asphalte pour le 593, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur fait partie du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU ont pris connaissance de ladite demande et voient ces travaux comme des réparations urgentes, tant qu'il n'y a pas de modification, altération ou changement de couleur du revêtement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande et des recommandations favorables des membres du CCU;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson

APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond

Et **RÉSOLU**

D'ACCEPTER l'émission du permis qui a été délivré le 20 novembre 2023 pour la rénovation de la toiture et qu'il n'y aura aucun impact sur l'architecture du bâtiment.

Adoptée à l'unanimité

16_ TRAVAUX PUBLICS

2023-12-288 16.1_ REMPLACEMENT D'UN PONCEAU RANG ST-MICHEL - COURS D'EAU CLOUTIER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit effectuer des travaux d'urgence pour le remplacement d'un ponceau verbalisé dans le cours d'eau Cloutier, situé dans le rang St-Michel

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses n'ont pas été planifiées dans nos prévisions budgétaires 2023;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Suzan Demers

APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond

Et **RÉSOLU**

D'AUTORISER les travaux de changement de ponceau dans le rang St-Michel, situé dans le cours d'eau Cloutier d'ici fin de l'année 2023.

QUE cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

17_ LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

2023-12-289 17.1_ CENTRE DE RESSOURCES FAMILIALES – AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE le Centre de Ressources familiales du Haut-Saint-Laurent est un organisme à but non lucratif qui accompagne les familles de la région qui ont des enfants de 0 à 5 ans;

ATTENDU QUE des familles de Saint-Chrysostome ont accès à cet organisme;

ATTENDU QU'UNE aide financière est demandée afin de remettre des cadeaux aux enfants pour la fête de Noël;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Suzan Demers
APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond
Et **RÉSOLU**

D'ALLOUER un don de **100.00 \$** au Centre de Ressources familiales du Haut-Saint-Laurent.

QUE cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

2023-12-290

17.2_ÉCOLE MONTPETIT – DEMANDE DE COMMANDITE « DÉJEUNER DE NOËL »

ATTENDU QUE l'école Montpetit organise un déjeuner de Noël pour les élèves du primaire;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Richard Beaudin
APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond
Et **RÉSOLU**

DE défrayer une contribution monétaire de **1 500.00 \$** sur présentation de facture.

QUE cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

18_DIVERS

19_PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Janick Laberge demande s'il y a possibilité de déneiger, tôt le matin, les trottoirs afin que les enfants puissent se rendre à l'école Montpetit en toute sécurité.

Elle questionne également sur la lettre qu'elle a reçue en novembre dernier pour l'entretien des arbres en bordure de la rue Michel.

2023-12-291

20_LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE les sujets à l'ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Martin Lafond
APPUYÉ par le conseiller Richard Beaudin
Et **RÉSOLU**

DE lever la séance régulière du conseil municipal du 4 décembre 2023 à 20 h 20.

Adoptée à l'unanimité

Steve Laberge
Maire

Linda Hébert
Directrice générale adjointe et trésorière